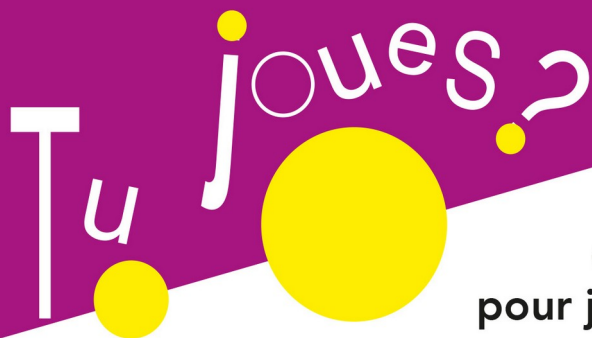




Jeux & jouets • Animations • Formations

**Tu joues ? est une  
ludothèque associative  
qui vous accueille dans ses locaux  
pour jouer et emprunter jeux et jouets.**

association loi 1901 - TVA non applicable, art 293 B du CGI - N° siret 750 359 531 00019

## Charte d'engagement des membres de l'association

*Cet exemplaire est pour vous ! Gardez le sous le coude pour mémoire...*

### **Adhésion :**

Pour profiter pleinement de toutes les activités de l'association il faut être à jour de son adhésion annuelle, de septembre à septembre. Le montant de la cotisation est à prix libre et se règle lors d'une visite dans ses locaux, au 8 rue Vieille à St Julien Molin Molette. Les statuts de l'association sont disponibles sur simple demande en version numérique, ou lisibles sur place dans les locaux. Le contact mail laissé permet de recevoir les informations concernant la vie associative.

### **Responsabilité parentale :**

Les enfants sont autorisé·es à venir à la ludothèque en journée sans être accompagné·es à partir de 10 ans, mais toutes les mineur·es restent sous la responsabilité de leurs adultes référent·es pendant leur accueil. Certains temps de jeux à la ludothèque sont réservés à un public spécifique.

### **Éducation populaire :**

L'association s'inscrit pleinement dans une pratique d'éducation populaire, dans une perspective de construction collective du savoir, de transformation sociale et d'émancipation.

### **Éthique:**

L'association met en œuvre tout ce qui est dans ses moyens pour rendre l'équipement accessible à tous et toutes. Pour cela elle choisit des objets ludiques limitant au maximum les reproductions de stéréotypes discriminants et visibilisant des diversités humaines. Elle prend en compte les besoins de sécurité physique et affective des personnes usagères et pense l'aménagement pour rendre l'espace et le matériel accessibles. Tous propos ou comportements discriminants ne seront pas admis au sein des activités de l'association. Cependant, nous ne prétendons pas réussir à casser toute reproduction de discrimination; aussi, nous invitons chaque personne qui le ressent, à faire des retours critiques sur les aspects dérangeants.

L'association « tu joues ? » contribue à la reconnaissance du jeu comme pratique culturelle populaire et valorise la richesse d'un patrimoine ludique mondial et toutes les dimensions du jeu libre et gratuit.

**8 rue Vieille  
St-Julien-MOlin-MOlette**

07 52 08 76 61 • [association.tujoues@gmail.com](mailto:association.tujoues@gmail.com)

**[www.tujoues.fr](http://www.tujoues.fr)**

### Usage des locaux:

Les locaux sont mis à disposition et entretenus par des membres de l'association. Chacun·e est invité·e à en prendre soin, et à les laisser dans un état de propreté et d'usage conforme à ce que l'on y trouve en arrivant. Le niveau sonore doit être autant que possible bas, afin d'assurer un confort pour tout le monde. Il est possible de demander poliment une baisse de niveau si besoin à son voisinage, et de s'excuser si l'on nous suggère de baisser le volume !

### Matériel Ludique:

Tous les jeux et jouets sont la propriété collective de l'association et de ses membres. C'est donc de la responsabilité de chacun·e de les conserver en état de jouabilité le plus longtemps possible. Cela implique de remettre la règle dans la boîte d'un jeu ouvert et de s'assurer que celle-ci est complète, de replacer les objets sur les étagères là où on les a trouvés, etc.

### Conditions d'emprunt:

Le matériel ludique déposé dans la salle de jeu est disponible à l'emprunt.

Chaque foyer peut **emprunter 2 objets ludiques** à la fois.

La durée d'un emprunt est de **1 mois** maximum (renouvelable une fois sur demande).

Les jeux et jouets sont empruntés et ramenés lors des permanences publiques:

- Mercredis de 10h à 12h et de 15h à 18h ;
- lors du prêt itinérant à St Sauveur et Marlhès ;
- Mardis & Jeudis de 16h00 à 18h30 ;
- lors d'autres ouvertures occasionnelles.

Lors du retour, vous devez vous assurer que **l'objet ramené est:**

- **complet**, tout est présent dans l'emballage, conformément à ce qui est indiqué sur l'inventaire;
- **rangé**, organisé dans la boîte comme ça l'était quand vous l'avez pris, usage de sachets ou élastiques pour le tri de pièces, jetons, cartes, etc., de façon à ce qu'il ne soit pas trop long de s'en resservir ensuite;
- **propre** : les objets ne sont pas tachés ou collants par exemple;
- **en état de jouer**: les objets ne sont pas cassés ou abîmés (ne permettraient plus de jouer).
- vous pouvez prendre le temps de vérifier l'inventaire de la boîte au moment de l'emprunt !

### Pénalités de retard:

Si besoin de prolonger l'emprunt, un mail ou un sms / message téléphone suffisent.

En cas de retard dans le retour des jeux et jouets, une pénalité de 5€ (cinq euros) par semaine sera appliquée, toute semaine commencée étant due.

### Pénalités de casse ou de perte:

En cas de retour d'un jeu ou jouet incomplet, cassé, non jouable, des pénalités pourront être appliquées:

- 1€ (un euro) par pièce de jeu manquante;
- prix du neuf pour un jeu manquant, cassé, non-jouable.

Rque: Vous pouvez assurer le remplacement de pièces manquantes ou même le renouvellement d'un jeu. Cela bien sûr avec la consigne que le jeu / jouet reste jouable dans des conditions équivalentes à celles de départ.

### Engagement:

L'adhésion annuelle à l'association vaut engagement à respecter les valeurs et conditions de cette charte. Toute modification sera disponible sur le site de l'association et dans ses locaux.

**Vous pouvez donner toute l'année !**



<https://www.helloasso.com/associations/association-tu-joues/formulaires/1>

### **Pourquoi & Comment faire un don à Tu joues ?**

Malgré l'engagement bénévole fort et nos soutiens (CAF, CCMP...), le bilan de Tu joues est déficitaire. Pour que nos activités restent accessibles au plus grand nombre, et pour que la ludothèque continue d'exister, nous avons besoin du soutien des adhérent·es qui en ont la possibilité !

Tu joues ? est une structure reconnue d'intérêt général. Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66% de leur montant. Vous pouvez faire un don ponctuel ou démarrer un don mensuel à tout moment sur HelloAsso, Un reçu de « dons aux œuvres » vous sera immédiatement adressé pour justifier de ce versement :  
Chaque geste compte : **Merci de votre soutien !**